

## **Poursuite d'entretien du patrimoine bisontin - Action d'insertion - Dévégétalisation des remparts et fortifications - Programme 2004 - Convention - Demande de subventions**

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :** Le patrimoine historique de la Ville de Besançon est l'élément majeur, avec la Boucle du Doubs, qui définit la structure et le cadre de notre ville.

Depuis 1994, une opération de nettoyage et de débroussaillage des murailles a été engagée.

La Ville a souhaité que cette opération puisse servir de support à une action de réinsertion sociale et si possible d'insertion par l'économique pour des jeunes en grande difficulté issus des quartiers bisontins. Les travaux sont donc réalisés sous forme de chantiers destinés à des personnes en difficulté d'insertion dont l'identification, l'encadrement technique et le suivi social font l'objet de prescriptions très spécifiques :

- le chantier fera intervenir des jeunes en grande difficulté de 16 à 26 ans, issus des quartiers bisontins, identifiés notamment par les éducateurs de prévention spécialisée.

- ils seront encadrés par des éducateurs techniques compétents dans un rapport de un éducateur technique pour 6 jeunes au maximum.

- les jeunes intervenants sur le chantier feront l'objet d'un suivi individuel par des éducateurs de prévention spécialisée, titulaires d'un diplôme d'État d'éducateur spécialisé, en étroite relation avec les éducateurs techniques du chantier.

Il convient de rappeler que ces travaux se réalisent en liaison avec l'Architecte des Bâtiments de France et la Conservation des Monuments Historiques de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Ces travaux d'entretien portent sur le nettoyage, la dévégétation et le traitement anticryptogamique des parements ainsi que la réfection des joints.

L'enveloppe financière annuelle nécessaire à la poursuite de ces travaux serait de l'ordre de 100 000 € TTC afin de continuer l'action déjà engagée. Le marché à bons de commande, avec un minimum de 25 000 € TTC et un maximum de 100 000 € TTC, pourrait être reconduit deux fois au maximum par reconduction expresse.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet,

- autoriser M. le Maire à lancer l'appel d'offres et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement des travaux (y compris les travaux supplémentaires) ceci dans la limite des crédits 2004 et exercices suivants au chapitre 92.520.61522.94049.33000, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

- autoriser M. le Maire à signer une convention avec la «structure» d'insertion titulaire du marché,

- solliciter les participations financières de l'État, de la Région, du Département, prévus dans le cadre des dispositifs «emplois verts» et PLIE,

- inscrire au budget de l'exercice courant par décision modificative le montant des participations et des subventions dès réception des décisions attributives, en recettes au chapitre 92.520.74718/7472/7473/7478.94049.33000 (et en dépenses au chapitre 92.520.61522.94049. 33000).

**«Mme Françoise BRANGET** : Une simple remarque et une proposition : vous savez que les remparts qui sont sur les berges du Doubs sont en partie en mauvais état. Il y a quelques petits soucis et on doit remplacer des pierres à l'intérieur de ces remparts. Vous avez les mêmes pierres avec le même dimensionnement sur un mur qui doit être démoli je ne sais pas quand, mais qui se trouve en face de la cité Brulard, près des terrains militaires. Vous avez des grosses pierres à peu près du même gabarit, ce serait intéressant de les récupérer puisqu'on a un chantier d'insertion, donc vous les enlevez d'un côté, vous les remettez de l'autre, ça vous fera peut-être quelques économies.

**M. LE MAIRE** : C'est certainement une bonne proposition. Monsieur ROSSELOT, vous n'avez rien à dire là-dessus ?

**M. Jean ROSSELOT** : Je voudrais parler de l'annexe du pavillon de musique -vous me direz que c'est dans l'emprise du grand séminaire, d'accord- qui était constituée de magnifiques pierres du XIX<sup>ème</sup> Siècle et qu'on a rasé je ne sais pas trop pourquoi, mais on devrait effectivement avoir un fonds de réserve pour colmater ailleurs.

**M. LE MAIRE** : Allez le dire à l'Archevêque ! On manque de vision, on le sait !».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 28 novembre 2003.*